



Conseil d'administration

323^e session, Genève, 12-27 mars 2015

GB.323/HL/PV/Projet

Section de haut niveau

HL

Avertissement: Ce document est un projet, qui peut comporter des omissions ou des erreurs et n'est rendu public qu'à des fins de vérification et de rectification. Les mentions contenues dans ce document provisoire n'engagent pas les personnes dont les propos sont rapportés. La responsabilité du BIT ne saurait être engagée à raison des éventuelles erreurs et omissions entachant ce document, ou de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.

PROJET DE PROCÈS-VERBAUX

Section de haut niveau

Segment d'orientation stratégique

Première question à l'ordre du jour

Emploi mondial et défis sociaux: Tendances émergentes et rôle de l'OIT (GB.323/HL/1)

1. *Le Directeur général* souhaite la bienvenue à M^{me} Amina Mohammed, Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la planification du développement après 2015, et note avec satisfaction que les préparatifs du programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 reconnaissent largement le rôle essentiel du travail décent dans tout véritable processus de développement. Ayant suivi attentivement les dernières négociations, l'OIT est pleinement consciente de l'importance du libellé précis du texte final qui sera adopté en septembre 2015. Il serait intéressant de connaître les vues de M^{me} Mohammed quant aux perspectives d'aboutir par consensus à un texte fort. L'OIT tient à appuyer la Conseillère spéciale et le Secrétaire général dans cette démarche, dans toute la mesure de ses moyens. Evoquant le processus de réforme en cours, le Directeur général déclare que l'OIT a déjà intégré l'appel lancé au système des Nations Unies, à savoir qu'il devrait être adapté à sa finalité, et souhaiterait connaître les autres mesures que l'OIT pourrait prendre pour jouer pleinement son rôle dans cette tâche collective.
2. Le Directeur général salue également la présence de M. Faruk Çelik, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Turquie, et note que la présidence turque du G20 a confirmé que l'emploi et la croissance demeurent les principaux défis à relever pour l'économie mondiale. Il est encourageant de constater que les trois priorités de la Turquie comprennent l'inclusivité, l'investissement pour la croissance et la mise en œuvre. L'OIT appuie les efforts accomplis par la Turquie pour obtenir un consensus au sein du G20 sur les moyens permettant de consolider la reprise économique – toujours fragile et inégale – et d'accélérer la création d'emplois, et assurer la participation du groupe des entreprises (B20) et du groupe syndical (L20) à ce débat.

3. Il se félicite de l'intérêt porté par la présidence turque à l'établissement d'un lien entre les travaux des pays du G20 et le développement, notamment dans les pays à faible revenu. Ce lien n'est pas seulement une priorité politique et sociale; il est également essentiel pour éviter le piège d'une croissance mondiale atone, qui menacerait d'emblée les objectifs du développement durable. Il est vital d'assurer l'augmentation régulière du pouvoir d'achat des travailleurs, afin de créer un cercle vertueux de croissance de la consommation et de l'investissement, dans le plus grand nombre possible de pays du G20.
4. *La Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la planification du développement après 2015* exprime son appréciation pour les efforts déployés par l'OIT dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, et ce dès le début de sa mise en œuvre. Après avoir exprimé ses condoléances pour le décès de M. Lee Kuan Yew, ancien Premier ministre et père fondateur de Singapour, elle déclare que la situation mondiale actuelle pose des défis universels, appelant des réponses intégrées, un grand courage politique et des qualités de leadership, afin de prendre les décisions qui s'imposent. Dans les pays en développement comme dans les pays développés, les inégalités vont bien au-delà des disparités salariales et constituent un frein à l'inclusion sociale. Elles minent également la confiance dans le gouvernement et suscitent l'agitation sociale, notamment chez les jeunes. Les perspectives mondiales de l'emploi pour les cinq prochaines années sont peu encourageantes, surtout pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, dans un contexte marqué par la dégradation de l'environnement, la pression sur les ressources naturelles, les besoins en denrées alimentaires, en eau et en énergie, ainsi que le changement climatique. Récemment, les conflits en Syrie, à Gaza, en Ukraine et ailleurs, l'épidémie d'Ebola et une série d'attentats terroristes tragiques ont mis en lumière la nécessité de réponses globales et d'un processus de développement allant de pair avec la paix et les droits de l'homme.
5. La Conseillère spéciale souligne que le programme de développement pour l'après-2015 doit reprendre les objectifs inachevés du Millénaire pour le développement, que les six éléments essentiels du programme – la dignité, les êtres humains, la prospérité, la planète, la justice et le partenariat – doivent être mis en œuvre au niveau national, et qu'il devrait exister un lien entre les 17 objectifs de développement durable proposés et les cibles choisies, se traduisant par la mise en œuvre d'un programme intégré visant l'éradication de la pauvreté, la dignité pour tous et un développement durable universel. Ces objectifs ne pourront être atteints que par la mise en place de systèmes économiques inclusifs et durables permettant à tous de partager les fruits de la prospérité. La croissance inclusive doit se fonder sur des emplois décents et des moyens de subsistance durables; le progrès ne saurait se mesurer uniquement à l'aune du produit intérieur brut. Une politique économique n'est viable que si elle permet d'offrir à tous une bonne protection sociale, un emploi décent et l'accès aux services financiers. L'OIT doit continuer à souligner sans relâche l'importance du plein emploi et du travail décent dans la réalisation du développement durable et poursuivre ses travaux de recherche et son action de sensibilisation à cet égard.
6. Se référant à la nécessité, pour les organisations internationales, d'élaborer un programme adapté aux besoins, la Conseillère spéciale déclare que, pour y parvenir, la priorité n'est pas tant de s'attarder sur les tâches inachevées que d'adopter un nouveau concept de développement durable. Elle se félicite que l'OIT ait engagé un débat sur les moyens qu'elle entend employer pour relever ce nouveau défi. Les organisations ne sont pas tenues de réviser leur mandat pour se mettre au service de leurs objectifs; il s'agit plutôt pour elles de conserver une longueur d'avance et de fournir ainsi un appui cohérent aux parties prenantes dans les différents pays. Pour ce faire, l'action au niveau national doit renforcer l'intégration et la coordination des initiatives au sein d'un système des Nations Unies guidé par les droits de l'homme. Les Etats Membres doivent impérativement s'approprier ce concept en coordonnant les politiques de leurs ministères ainsi que leur action avec les

institutions régionales. Au niveau mondial, la collaboration de tous les acteurs s'impose – y compris le G20, le mouvement syndical, le secteur privé et la société civile – afin de mobiliser les soutiens et d'assurer le succès de cette démarche. L'OIT doit donc prendre toutes les mesures voulues afin de progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et continuer à participer activement aux négociations sur le programme de développement pour l'après-2015.

7. Le secteur privé doit prendre ses responsabilités, modifier ses pratiques commerciales de l'intérieur, concevoir des mécanismes de contrôle et améliorer les méthodes de collecte des données. Il est également essentiel d'analyser les statistiques du travail pour s'assurer que les besoins des groupes les plus vulnérables sont satisfaits. Soulignant que 2015 est une année d'action mondiale, la Conseillère spéciale dit espérer que le programme de lutte contre le changement climatique, qui doit être adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris en septembre 2015, sera juridiquement contraignant.
8. Soulignant les défis qui se profilent en vue des prochaines réunions de haut niveau, où le programme sera défini, la Conseillère spéciale considère essentiel d'amener les ministres des finances, les parlements, les entreprises et les ONG à s'engager pleinement dans ce processus. Son propre pays, le Nigéria, est confronté à des défis sans précédent – attaques de Boko Haram, exclusion sociale, désertification et dégradation de l'environnement – et attend avec impatience la mise en place de nouveaux programmes ainsi qu'un soutien international.
9. Au nom de la présidence turque du G20, *le ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Turquie* rappelle l'importance fondamentale de la création d'emplois de qualité. Soulignant que le chômage conduit à l'exclusion et à l'agitation sociales, il observe que les 7,2 millions de personnes ayant participé à l'enquête «L'avenir que nous voulons (My World)», menée par l'ONU en 2012, ont énoncé trois priorités: une bonne éducation, de meilleurs services de soins de santé et de meilleures perspectives professionnelles. La population mondiale dépasse maintenant les 7 milliards, mais les 85 personnes les plus riches du monde ont un patrimoine équivalent au revenu total de la moitié des habitants de la planète, soit 3,5 milliards de personnes. Dans le monde, un milliard de personnes s'endorment chaque soir le ventre vide. On compte plus de 232 millions de migrants et jusqu'à 201 millions de chômeurs, dont environ 75 millions de jeunes. Pour rétablir la situation du marché du travail qui prévalait avant la crise, il faudrait créer 280 millions de nouveaux emplois dans les cinq prochaines années. En outre, les économies sont durement touchées par les catastrophes naturelles et le changement climatique. Depuis la crise économique, les taux de croissance ont été révisés à la baisse et les droits sociaux des travailleurs se détériorent en raison du dumping social. Une action internationale concertée s'impose donc pour répondre à ces défis, comme les objectifs du Millénaire pour le développement, repris et élargis dans le programme de développement pour l'après-2015. L'OIT joue un rôle important à cet égard.
10. Les mesures collectives prises par de nombreux pays du G20 ont atténué l'impact négatif de la crise. La Turquie, qui préside le G20 en 2015, a défini ses trois priorités – inclusivité, mise en œuvre des réformes et investissement favorisant la croissance – en concertation avec les représentants du L20 et du B20. Tout au long de l'année, les membres du G20 débattront des moyens de créer une croissance inclusive à l'échelle du G20 et s'attacheront notamment à la répartition équitable des fruits de cette croissance dans le monde entier. L'orateur décrit un certain nombre de mesures que doivent prendre les ministres du travail du G20, notamment en ce qui concerne la création d'emplois de qualité, la promotion de l'emploi des jeunes, la sécurité et la santé au travail et la protection sociale. Un objectif spécifique a été fixé en ce qui concerne le taux de participation des femmes au marché du travail; s'il est atteint, l'écart existant se réduira de 25 pour cent d'ici à 2025. Après avoir

commenté certains thèmes qui seront discutés lors d'une réunion des ministres des finances et du travail du G20, l'orateur déclare qu'un comité, établi dans le cadre du Groupe de travail du G20 sur l'emploi, formulera des recommandations afin de lutter contre la baisse de la part de la masse salariale dans le revenu national.

11. Grâce à des réformes structurelles et à sa stabilité politique, la Turquie a maintenu une croissance continue durant les cinq dernières années: le revenu national par habitant est passé de 8 667 dollars E.-U. en 2002 à 10 807 dollars E.-U. en 2015, le pourcentage de la population disposant d'un revenu quotidien inférieur à 4,30 dollars E.-U. a chuté de 30 à 2,6 pour cent, le salaire minimum a augmenté de 415 pour cent au cours de cette période, et le niveau d'emploi a progressé de plus de 5,3 millions depuis 2009. Parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Turquie occupe la première place en ce qui concerne l'amélioration de la distribution des revenus. Elle a révisé sa législation sur les syndicats et élaboré une législation sur la sécurité et la santé au travail.
12. La Turquie a ouvert ses frontières à plus de 1,7 million de Syriens qui fuyaient le conflit dans leur pays. Sa législation temporaire accorde une protection aux réfugiés et aux personnes déplacées et leur donne accès à tous les services publics. Il est regrettable de constater que la communauté internationale hésite à faire preuve d'une plus grande solidarité à cet égard.
13. Enfin, l'orateur se dit d'avis que, en s'appuyant sur sa structure tripartite unique, l'OIT pourrait aller au-delà de sa démarche d'amélioration des normes internationales du travail en contribuant au programme de développement pour l'après-2015.
14. *La coordonnatrice du groupe des employeurs* déclare que son groupe se félicite de cette occasion de discuter de l'emploi mondial, des défis sociaux et du rôle potentiel de l'OIT à cet égard. Toutefois, les arguments exposés dans le document GB.323/HL/1 sont incohérents et lacunaires. Certes, l'analyse des perspectives économiques et du chômage au niveau mondial – notamment aux paragraphes 6, 12 et 13 – est pertinente et correcte, mais le document n'analyse pas les raisons qui sous-tendent les écarts entre les pays en ce qui concerne l'emploi et la performance sociale. Le document s'appuie sur des données agrégées à l'échelle mondiale, ce qui empêche toute analyse différenciée. Le document ne contient, entre autres, aucune analyse des raisons qui pourraient expliquer l'amélioration de l'emploi et de la croissance économique en Europe centrale et du Nord, mais pas en Europe du Sud, ou la persistance d'une économie informelle très importante dans de nombreux pays en développement, mais pas dans tous. Il se pourrait que, dans certains pays, l'inefficacité et la corruption de l'administration et du système judiciaire publics constituent une entrave pour les entreprises qui souhaitent investir et créer des emplois. Il est regrettable que le document n'aborde pas la question des cadres réglementaires nationaux, notamment parce que l'OIT a beaucoup travaillé dans ce domaine. Par exemple, les délais nécessaires pour créer une entreprise varient énormément d'un pays à l'autre, ce qui a de profondes répercussions sur la création d'emplois. Par ailleurs, le document ne traite pas des facteurs géopolitiques, comme les conflits actuellement en cours, qui rendent pourtant impossible la création d'entreprises dans certains pays. L'excès de réglementation et la gouvernance déficiente des marchés du travail et des relations professionnelles peuvent expliquer partiellement les différences observées: ainsi, la réglementation des pays d'Europe du Nord est plus propice à la création d'emplois que celle des autres pays. Ces facteurs sont importants mais n'expliquent pas tous les écarts, les facteurs macroéconomiques jouant aussi un rôle significatif. Le document aurait dû souligner les travaux de l'OIT sur la mise en place de conditions propices à la création d'entreprises durables et sa décision récente concernant la mise en œuvre du mécanisme d'examen des normes afin d'examiner les normes obsolètes ou complexes, démarche positive qui

facilitera la création d'emplois décents. Ce sont là les contributions potentielles de l'OIT, qui apportent une valeur ajoutée au débat international sur ces questions.

15. L'OIT devrait faire rapport au Conseil d'administration sur les résultats de sa participation aux travaux du G20 et d'autres instances économiques, ainsi qu'aux discussions sur le programme de développement pour l'après-2015, où les positions de ses mandants tripartites devraient être reflétées.
16. *Selon le porte-parole des travailleurs*, il est illusoire de penser que le problème de la dette pourra se régler sans croissance économique; l'OIT devrait accéder à la demande du Président grec et appuyer la mise en œuvre des réformes du marché du travail dans son pays. La baisse des salaires et l'austérité touchent non seulement la Grèce, mais aussi une grande partie de l'Europe, et se traduisent par des niveaux inacceptables de chômage et un creusement des inégalités. Le groupe des travailleurs se félicite donc qu'un nombre croissant d'intervenants conviennent que les politiques de revenu complètent utilement les politiques macroéconomiques. L'orateur considère notamment que les politiques de salaire minimum et le renforcement de la négociation collective sont les clés d'une reprise de l'emploi. La protection sociale et les droits des travailleurs jouent également un rôle central dans la promotion de la croissance durable et inclusive.
17. L'OIT doit contribuer activement à la défense de ces thèses, tant aux niveaux national que mondial, en soulignant l'apport des normes du travail à la dynamique de reprise économique. Il faut renforcer le dialogue social et consulter les partenaires sociaux sur les politiques à mettre en œuvre pour une reprise riche en emplois. Au niveau européen, la réussite à court terme pourra se mesurer à trois indices: remettre la Grèce sur le chemin de la croissance, s'assurer que le programme d'investissement de M. Juncker est mis en œuvre, garantir une croissance induite par les salaires dans la zone euro. Compte tenu des orientations politiques différentes en Europe et en Amérique du Nord, il faut améliorer la coordination des politiques entre les membres du G20 et mener des actions concertées pour surmonter la crise financière et celle de l'emploi. En outre, des mesures globales s'imposent pour stimuler la demande globale et réduire les inégalités. Dans tous les pays du G20, l'OIT devrait appuyer au niveau national la mise en œuvre des stratégies visant à faire reculer l'emploi précaire et à inverser le déclin de la part des salaires dans le revenu national, grâce au renforcement de la négociation collective et à l'augmentation du salaire minimum. D'autres avancées s'imposent: une accélération des réformes financières convenues par les pays du G20, une approche plus globale en matière fiscale et financière, des politiques responsables d'investissement à long terme, ainsi que la transparence et des réformes structurelles dans le secteur bancaire. Il convient également d'investir dans la lutte contre le changement climatique et d'augmenter le nombre d'emplois verts, ce qui suppose le respect des engagements pris dans le cadre du Fonds vert pour le climat.
18. Le modèle actuel de développement global n'est pas viable et le programme de développement pour l'après-2015 offre l'occasion d'un changement de cap à cet égard. Les 17 objectifs de développement durable proposés sont pertinents – notamment le huitième qui mentionne le travail décent –, tout comme les renvois à la protection sociale dans plusieurs indicateurs. Les données permettant de mesurer les progrès par rapport aux indicateurs doivent provenir de sources internationalement reconnues au sein du système des Nations Unies, et l'on ne doit pas limiter arbitrairement à deux indicateurs les avancées réalisées pour chacun des objectifs. L'élaboration des indicateurs du travail décent devrait être confiée à la Conférence internationale des statisticiens du travail. Aucun des indicateurs actuellement proposés ne mentionne le dialogue social, qui est pourtant l'un des quatre piliers du travail décent et est essentiel pour mesurer les progrès accomplis à cet égard. Les difficultés de mise en œuvre et de suivi sont à la fois d'ordre financier et d'une autre nature. L'aide publique au développement doit continuer à jouer un rôle majeur et être complétée par de nouvelles sources de financement. Il faut adopter aux niveaux

national et mondial des mécanismes de rapport contraignants sur les engagements non financiers basés sur des normes internationalement reconnues.

19. *S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique*, un représentant du gouvernement de l'Algérie déclare que l'ensemble de la communauté internationale doit se mobiliser pour promouvoir l'emploi productif et le travail décent puisque ce dernier constitue le meilleur rempart contre la pauvreté. Il constate avec satisfaction que les efforts de l'OIT ont fini par aboutir à une reconnaissance de l'importance de l'emploi productif et du travail décent pour les trois piliers du développement durable. L'OIT devrait mettre à profit le programme de développement pour l'après-2015 pour renforcer le rôle de ses principes fondateurs au sein du système des Nations Unies. Les multiples crises vécues ces dernières années démontrent que la coopération Nord-Sud pour le développement est plus que jamais nécessaire. Les pays qui souffrent le plus des effets négatifs de la mondialisation, notamment les pays africains, ont besoin de l'aide de l'OIT et de la communauté internationale pour se développer. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la Résolution sur le renforcement de la capacité de l'OIT à appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation constituent une contribution pertinente à ce titre. La coopération internationale doit impérativement faire en sorte que les politiques économiques soient mises au service de l'homme, garantissent la justice sociale et offrent un soutien financier plus conséquent aux pays vulnérables pour leurs politiques de l'emploi et de protection sociale. On doit se féliciter que l'OIT œuvre à l'amélioration de la coopération Nord-Sud et au renforcement de ses activités de développement dans les pays du Sud.
20. L'orateur propose d'ajouter à l'alinéa 49 i), après les mots «du programme de développement pour l'après-2015», le membre de phrase suivant: «à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et à la 21^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques».
21. *S'exprimant au nom de la Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC)*, une représentante du gouvernement de Cuba déclare que, au troisième sommet de la CELAC, les chefs d'Etat et de gouvernement sont convenus de coordonner leur action en fonction des priorités régionales – y compris le travail décent pour tous – dans les diverses instances où est débattu le programme de développement pour l'après-2015. En outre, les participants à la dix-huitième Réunion régionale des Amériques de l'OIT, qui s'est tenue en octobre 2014, ont approuvé la création, au sein de la CELAC, d'un forum des questions sociales et du travail chargé de promouvoir prioritairement la création d'emplois décents et productifs et l'inclusion sociale. La CELAC s'emploie à promouvoir l'égalité d'accès au travail décent, notamment entre les hommes et les femmes, qu'elle considère comme un thème central et transversal des politiques de ses membres. La coopération Sud-Sud est une dimension importante qui doit compléter la coopération Nord-Sud, contribuer au bien-être national et faciliter la réalisation des objectifs de développement fixés aux échelons national et international. Au sommet de la CELAC, les chefs d'Etat ont adopté une déclaration qui a un triple objectif: garantir que le programme de développement pour l'après-2015 prend en considération les défis particuliers auxquels font face tous les pays en développement, donner un rôle majeur aux pays développés, prendre en compte le principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (responsabilités communes mais différenciées). Les membres de la CELAC collaboreront afin de s'assurer que les pays en développement disposent des moyens leur permettant d'atteindre les objectifs de développement convenus. La CELAC appuie les mesures adoptées à cet égard, notamment un engagement actif et constructif dans les phases ultérieures du programme de développement pour l'après-2015.

22. Précisant que la Turquie, le Monténégro, l'Islande, la Serbie, l'Albanie, la République de Moldova et l'Arménie s'associent à ses propos, *un représentant de l'Union européenne et de ses Etats membres* souligne les quatre volets de la réponse de l'UE aux défis que pose la reprise d'une croissance durable, inclusive et riche en contenu. Premièrement, l'UE investit dans l'économie réelle dans le cadre d'un plan visant à débloquent le financement à long terme et à faciliter l'accès au financement pour les entreprises, notamment les PME. Deuxièmement, elle prend des mesures pour renforcer le dialogue social, vu comme un aspect essentiel de la gouvernance. Troisièmement, elle intensifie ses efforts pour rétablir la convergence socio-économique grâce à une étroite coordination des politiques économiques et sociales. Enfin, elle s'engage à coordonner ses réponses et son action au niveau mondial.
23. L'OIT doit jouer un rôle déterminant au sein du G20 et d'autres instances internationales dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, qui offre l'occasion de traiter et de corriger certains des problèmes mondiaux parmi les plus pressants. Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et les propositions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable doivent constituer le socle de l'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe des amis du travail décent pour un développement durable offre certes un espace utile pour les discussions politiques informelles, mais le Bureau devrait faire appel à tous les acteurs, publics comme privés, pour mobiliser les ressources et les utiliser efficacement. L'OIT doit contribuer activement au choix d'indicateurs précis permettant de mesurer les progrès réalisés durablement en fonction d'une série exhaustive de critères fondés sur le bien-être et les moyens de subsistance. La mise en œuvre effective des réformes et leur appropriation, principalement au niveau national, constituent les éléments essentiels du programme de développement pour l'après-2015. Le Bureau devrait analyser les paramètres de ce programme en ayant à l'esprit les ministères qui le mettront en œuvre, notamment dans les pays les moins avancés, et informer le Conseil d'administration des progrès réalisés. L'orateur appuie le projet de décision.
24. *S'exprimant au nom des pays du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud)*, une représentante du gouvernement du Brésil déclare que les pays du groupe ont collectivement surmonté les conséquences de la crise, tout en préservant l'emploi, voire en le faisant augmenter. L'expérience de ces pays démontre que les politiques d'inclusion sociale contribuent à la promotion de l'emploi et font régresser la pauvreté et l'inégalité. En outre, le développement durable et inclusif est impossible à long terme sans travail décent. Prônant un renforcement de la coordination macroéconomique entre toutes les grandes économies, elle réaffirme l'engagement des pays du groupe BRICS à collaborer avec le G20 et la communauté internationale à cette fin. Lors de leur sixième sommet, les pays du groupe BRICS sont convenus de la nécessité de promouvoir des politiques macroéconomiques et sociales inclusives pour assurer la croissance et le développement. Le groupe BRICS réaffirme sa détermination à collaborer avec d'autres pays et organisations internationales, dont l'OIT, pour promouvoir la solidarité et l'inclusion. Collectivement et individuellement, les pays du groupe BRICS ont pleinement participé aux discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. Le document final devait formuler des propositions consensuelles et ambitieuses, pleinement compatibles avec la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, y compris le principe de responsabilités communes mais différenciées. Une stratégie efficace de financement du développement durable s'impose afin de mobiliser des ressources pour aider les pays en développement. L'aide internationale au développement constitue une source majeure de financement dans ce cadre. L'OIT doit jouer un rôle de premier plan dans la définition des objectifs, des cibles et des indicateurs relatifs au travail décent.

25. *S'exprimant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) et des Pays-Bas*, un représentant du gouvernement de la Norvège estime nécessaire de proposer des solutions novatrices, s'appuyant sur des politiques ciblées, pour surmonter l'impact négatif de la crise sur l'emploi dans le monde, dans les sphères économique, sociale et politique, et pour apporter des réponses adéquates aux défis sociaux. L'expérience de ces pays démontre qu'il est possible d'associer la croissance économique à une politique fiscale globale, un bon système d'aide sociale, un faible niveau de chômage, un taux élevé de participation au marché du travail – notamment pour les femmes – et une distribution équitable des revenus. Le régime de protection sociale et les politiques actives du marché du travail ont permis d'accroître la flexibilité du marché du travail et de renforcer l'économie dans ces pays, facilitant ainsi les changements structurels et la prise de risques. Les partenaires sociaux ont joué un rôle déterminant dans la promotion de la modération salariale et des mesures actives de lutte contre le chômage. Il convient de mieux reconnaître l'apport décisif du travail décent dans le développement économique, social et environnemental. L'OIT doit poursuivre ses efforts en ce sens dans les organisations des Nations Unies et au sein du G20. Elle doit être en mesure de fournir des données statistiques permettant d'évaluer l'impact des objectifs du travail décent dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Ces prochaines années, il faudrait accorder une priorité accrue aux activités de recherche et de développement et mener des recherches à forte intensité de connaissances. L'OIT devrait être la principale source de conseils sur le monde du travail et, en étroite collaboration avec d'autres organisations compétentes, approfondir ses travaux sur les liens entre le commerce, l'investissement et le travail.
26. *La Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la planification du développement après 2015* se réjouit de l'importance accordée par les employeurs à la nécessité d'identifier les raisons expliquant les résultats contrastés des pays en matière d'emploi et de protection sociale. Ces écarts exigent une approche différenciée, tant sur le plan des compétences recherchées que des modalités d'investissement. La Conseillère spéciale insiste sur le fait que nul ne doit être laissé pour compte, que tous doivent constater des résultats concrets dans leur vie quotidienne et que les sommes dépensées doivent s'inscrire dans la philosophie du programme de développement durable. Elle salue la contribution de travailleurs au dialogue social et à la définition d'indicateurs permettant de mesurer les avancées du développement durable aux niveaux national, régional et mondial. Il faut poursuivre la réflexion au sujet des indicateurs qui seront retenus dans le cadre du programme pour l'après-2015 parce que des critères mondiaux ne peuvent pas refléter les variations entre les divers pays qui devraient être autorisés à définir des cibles et des indicateurs plus adaptés à leur situation particulière. S'agissant du financement du développement, il est crucial d'affecter en priorité l'aide internationale au développement aux pays les plus démunis et de mobiliser les volontés politiques pour débloquer des ressources. Elle convient qu'il faut proposer des solutions novatrices, appuyées par des politiques ciblées, avant la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, faute de quoi les attentes exposées dans le rapport du groupe de travail pour l'après-2015 ne seront pas comblées. Elle se félicite de la position commune des pays africains sur le programme de développement pour l'après-2015. Conformément à la Déclaration de Rio, l'ONU s'efforce de délaisser le concept de développement traditionnel au profit de la notion de développement durable. Les Etats Membres devront consentir des efforts considérables pour dégager les fonds nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce programme aussi vaste que complexe.
27. *Une représentante du gouvernement de la Roumanie* déclare que son gouvernement a mis en place une stratégie nationale de l'emploi privilégiant la création d'emplois, dans le cadre d'une économie concurrentielle fondée sur la connaissance, afin de promouvoir la cohésion sociale et le développement durable. Plusieurs difficultés préoccupent particulièrement les autorités: enrayer le chômage des jeunes et l'émigration de la main-

d'œuvre qualifiée et améliorer le taux de participation des femmes au marché du travail. Son gouvernement préconise l'adoption de mécanismes plus efficaces pour la mise en œuvre des politiques du marché du travail et l'évaluation de leur impact. Le dialogue social est essentiel dans le cadre de ce processus. L'oratrice appuie le projet de décision.

28. *Une représentante du gouvernement du Zimbabwe* déclare que l'OIT devrait continuer à soutenir les Etats Membres dans la création d'emplois décents, en particulier pour les groupes marginalisés, les jeunes et les femmes. Elle appuie la poursuite de la participation de l'OIT à l'action des organisations multilatérales, y compris les autres agences des Nations Unies, tenant notamment compte du fait que les objectifs de développement durable sont en voie de finalisation. Outre qu'elle doit œuvrer à l'adoption de l'objectif 8 proposé en ce qui concerne l'emploi productif et le travail décent, l'OIT doit réfléchir aux mesures qui permettront d'atteindre cet objectif. Elle devrait élaborer un deuxième Pacte mondial pour l'emploi, qui viendrait compléter le programme de développement pour l'après-2015 ou donnerait spécifiquement effet à l'objectif 8 proposé. Sans mesures globales privilégiant clairement l'emploi productif pour réduire la pauvreté, le programme de développement pour l'après-2015 et ses objectifs de développement social n'offriront pas les outils permettant de combattre le chômage et la pauvreté. En outre, les politiques macroéconomiques doivent favoriser le développement des entreprises, ce qui permettra de préserver les emplois existants et d'en créer de nouveaux et de réduire le déficit de travail décent. Le Bureau doit coopérer avec les gouvernements et les partenaires sociaux afin de promouvoir le développement des entreprises et de faire reculer la pauvreté.
29. *Un représentant du gouvernement du Ghana* suggère que la création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté au travail doivent faire partie intégrante de tous les objectifs futurs de développement et non répondre à une logique exclusivement économique.
30. *Une représentante du gouvernement de la République dominicaine* déclare que le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable offrent l'occasion de créer des conditions permettant d'assurer le bien-être universel et d'éradiquer la pauvreté. Son gouvernement a dû relever les défis qui se posent à l'échelle mondiale, tout en tenant compte des situations régionale, nationale et locale. L'OIT peut jouer un rôle central en proposant une stratégie fondée sur le plein emploi productif et le travail décent, dont elle ferait un objectif exprès du programme de développement pour l'après-2015.
31. *Un représentant du gouvernement du Bangladesh* souligne que la reprise économique doit aller de pair avec la création d'emplois et recommande que l'OIT renforce ses réseaux avec les autres organisations internationales pour garantir la mise en œuvre de politiques socio-économiques cohérentes propices à la création d'emplois, tenant compte des écarts entre les pays et les régions. Le Bureau doit mener des études sur l'interaction entre l'emploi et le climat dans les pays vulnérables aux changements climatiques. Il doit également effectuer des recherches sur les politiques et pratiques optimales garantissant une reprise riche en emplois et une croissance durable, notamment dans les secteurs d'emploi émergents qui connaissent une croissance rapide, et en diffuser le résultat. S'agissant de l'aide aux groupes vulnérables, notamment les migrants, une approche efficace consisterait à renforcer la coopération et l'intégration des volets spécifiques du programme et budget de l'OIT, ainsi que les politiques stratégiques, en fonction des besoins des pays en développement.
32. *Un représentant du gouvernement de l'Ethiopie* souligne que le chômage continue à toucher les jeunes Africains, et notamment les femmes, de manière disproportionnée. L'Afrique subsaharienne connaît le taux de pauvreté le plus élevé au monde. L'emploi productif et le travail décent doivent donc figurer parmi les objectifs du programme de développement pour l'après-2015, car ils offrent une réponse proactive au chômage des

jeunes. L'OIT accomplit un travail précieux dans la promotion du programme du travail décent. La participation du Directeur général au Sommet du G20 lui a donné l'occasion de mettre en évidence les défis que pose la réduction du chômage à l'échelle mondiale et les solutions potentielles qui existent à cet égard. L'OIT joue un rôle clé dans l'aide apportée aux pays en développement pour faire reculer la pauvreté et aider les populations défavorisées à s'approprier leur destin. Elle doit également prôner le soutien aux pays en développement dans les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 et peut également jouer un rôle central dans le renforcement de la coopération internationale lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Son gouvernement invite l'OIT à participer à la 21^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il appuie donc l'amendement à l'alinéa *i*) du projet de décision, proposé par le groupe de l'Afrique.

33. *Un représentant du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie* déclare que l'emploi et la protection sociale doivent figurer parmi les 17 objectifs potentiels du développement durable. Un examen critique de la hausse du chômage des jeunes s'impose en raison de l'instabilité et des conflits sociaux croissants dans le monde entier. Le chômage ne concerne pas seulement un pays, une région ou une sous-région. Les pays doivent s'efforcer de créer des emplois décents plus productifs pour les jeunes, grâce à la coopération, au partenariat et au tripartisme. Le Bureau doit poursuivre l'excellent travail qu'il accomplit à cet égard et se positionner de manière à jouer un rôle directeur sur les questions d'emploi dans le système multilatéral. Le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie remercie l'OIT pour son aide dans la lutte contre le chômage des jeunes par la promotion de l'esprit d'entreprise et des techniques d'amélioration de l'employabilité des jeunes. L'orateur l'exhorte à aider les Etats Membres à assurer la participation durable des jeunes au marché du travail. Il approuve le projet de décision, tel qu'amendé par le groupe de l'Afrique.
34. *Selon une représentante du gouvernement de la Fédération de Russie*, l'OIT joue un rôle incontournable dans la promotion d'une croissance économique accrue et dans le soutien à l'emploi. Elle doit poursuivre ses efforts en ce sens au sein du G20 et des autres instances internationales. Elle rappelle les engagements pris par les dirigeants du G20, à savoir faire reculer la pauvreté et les inégalités en comblant l'écart entre le taux de participation des hommes et des femmes au marché du travail et faire régresser le chômage des jeunes en leur donnant accès à une instruction de qualité. Le programme d'action des dirigeants du G20 doit constituer le socle des mesures prises par l'OIT pour promouvoir l'emploi et la croissance économique. L'OIT doit traiter les questions pour lesquelles elle est le chef de file et peut intervenir de manière déterminante dans les domaines du travail et de l'emploi en assurant l'interaction entre les partenaires sociaux et avec le G20. Les inégalités persistent sur le marché mondial du travail. L'urbanisation, les avancées technologiques et l'évolution démographique reflètent le vieillissement de la population, et la qualité de l'emploi représente un défi social. Il convient de formuler des recommandations sur la stimulation de la croissance économique par l'amélioration des politiques de l'emploi. Toutefois, ces mesures peuvent donner des résultats contrastés parce qu'elles sont prises par des pays connaissant des conditions économiques inégales. L'OIT pourrait contribuer à exercer des contrôles en ce domaine et recommander des méthodes permettant de les harmoniser. Elle devrait poursuivre ses travaux sur la formation professionnelle afin que les niveaux de qualification professionnelle soient comparables au sein des pays du G20. Elle pourrait collaborer avec d'autres organisations internationales pour faire le point sur les ressources de main-d'œuvre dans le monde et prévoir les besoins de qualifications à moyen et long termes. La Fédération de Russie préside le groupe BRICS à partir du 1^{er} avril 2015. Son gouvernement a invité l'OIT à participer aux préparatifs de la réunion des ministres du travail et de l'emploi de ce groupe et à d'autres événements liés aux questions du travail et de l'emploi en 2015 et 2016. Etant donné que les objectifs du

Millénaire pour le développement ne comportaient pas d'objectifs en matière d'emploi, l'OIT doit veiller à ce que ce thème figure dans le nouveau programme de développement de l'ONU. Une analyse exhaustive s'impose si l'on veut réaliser l'objectif du travail décent dans la chaîne de valeur ajoutée existante.

- 35.** *Une représentante du gouvernement de l'Argentine* déclare que son pays a activement participé aux discussions sur le programme de développement pour l'après-2015 et au sein du G20 afin de promouvoir le travail décent, la croissance de l'emploi et la répartition équitable des revenus. Il est essentiel de garantir universellement les droits fondamentaux dans le monde entier, ce qui exige un engagement de tous les gouvernements et des partenaires sociaux.
- 36.** *Selon une représentante du gouvernement du Panama*, l'idéal de développement durable prôné par l'OIT annonce une nouvelle ère de justice sociale, s'appuyant sur des politiques respectueuses de l'environnement et fondées sur l'équité, répondant aux besoins des populations. Les fruits de la mondialisation doivent être partagés équitablement; il faut donner de l'espoir à la jeunesse; la créativité doit être encouragée dans toutes les sociétés; les institutions et les politiques publiques et privées doivent être crédibles; le travail décent doit être promu pour permettre à tous de prospérer, de s'exprimer et de vivre une véritable démocratie. Il faut préserver le lien entre le progrès social et la sauvegarde des principes et droits fondamentaux au travail. Le Panama est en faveur du programme de développement pour l'après-2015, y compris l'objectif 8 du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, et appuie le projet de décision.
- 37.** *Un représentant du gouvernement de la Colombie* remercie le Bureau pour son assistance technique qui a permis à toutes les parties de progresser sur la voie du travail décent, d'instaurer un dialogue social où les droits de liberté syndicale et de négociation collective sont respectés et d'avancer vers la paix. L'OIT doit soutenir la reprise de l'emploi dans un cadre tripartite qui permet aux partenaires sociaux de participer à la prise de décisions et lui confère une légitimité éthique et politique particulière. Tous les Etats Membres devraient faire en sorte que l'emploi soit assimilé à un service public dans leur législation. L'élaboration des politiques relatives au travail décent pourrait être facilitée par des recherches sur plusieurs sujets, par exemple les changements des marchés mondiaux qui ont eu un impact négatif sur les conditions de travail et l'identification des mécanismes permettant d'étendre les droits de sécurité et de santé au travail aux travailleurs de l'économie informelle et aux personnes qui ne bénéficient pas d'une relation d'emploi. Il faut également mener des recherches sur l'emploi rural et sur la meilleure manière d'offrir une protection sociale aux travailleurs ruraux et d'intégrer les travailleurs des exploitations agricoles familiales dans l'économie formelle.
- 38.** *Un représentant du gouvernement de la France* déclare porter six messages principaux. Premièrement, la reprise économique d'après-crise est fragile et il faut œuvrer ensemble pour la consolider. Deuxièmement – et cela vaut pour tous les pays –, on ne peut concevoir une croissance économique durable que dans le respect de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique et d'une utilisation raisonnée des ressources naturelles. L'OIT doit faire entendre sa voix à la 21^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, rendez-vous déterminant pour la suite des événements. Troisièmement, le travail décent reste plus que jamais le principal moyen d'améliorer la croissance économique et de promouvoir la cohésion sociale d'une manière durable. Quatrièmement, le défi de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, concerne toutes les régions du monde et suppose donc des solutions globales et concertées. Cinquièmement, l'effort doit porter prioritairement sur les groupes vulnérables, à savoir les femmes et les jeunes. Les expériences menées à cet égard aux niveaux national ou régional peuvent contribuer utilement à la recherche de solutions. Sixièmement, l'OIT doit continuer à prendre une part active dans les différentes instances

internationales afin de contribuer à leurs travaux et à l'élaboration de solutions communes. L'orateur soutient l'idée d'indicateurs élaborés par l'OIT dans un cadre tripartite, en mettant à profit ses capacités d'analyse, et se dit en accord avec la création, au sein du Bureau, d'un centre intégré de recherche qui sera en mesure d'effectuer des analyses stratégiques et d'appuyer la participation active de l'OIT aux travaux sur le programme de développement pour l'après-2015. Il se félicite du fait que les agences de l'ONU coordonnent véritablement leur action et partagent leurs expériences au sein du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. La dimension sociale est une composante à part entière de l'approche intégrée de la croissance inclusive et durable. Le débat d'aujourd'hui s'inscrit pleinement dans la réflexion du Conseil économique et social sur les moyens de parvenir à un développement durable à travers l'emploi et le travail décent pour tous. La voix spécifique du BIT est absolument nécessaire dans le débat international sur l'emploi et l'organisation de nos sociétés. L'orateur souscrit pleinement au projet de décision.

- 39.** *Un représentant du gouvernement de la Bulgarie* convient qu'une action globale et coordonnée s'impose en réponse aux défis communs que soulèvent la pauvreté, l'éducation et le développement durable. Le programme de développement pour l'après-2015 doit être global et universel et préserver l'équilibre politique reflété dans la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. L'OIT peut jouer un rôle actif dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Elle a réussi à nouer des partenariats stables et à s'affirmer comme chef de file des parties qui œuvrent à la réalisation d'un objectif commun, à savoir un monde caractérisé par la mondialisation équitable, le progrès social et le travail décent. L'orateur invite l'OIT à poursuivre ses efforts pour que les travailleurs bénéficient de conditions de travail décentes et productives. Les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) reflètent la planification stratégique des activités de l'OIT en coopération avec les Etats Membres et contribuent à l'obtention de résultats durables.
- 40.** *Selon un représentant du gouvernement des Etats-Unis*, il importe de rappeler que, malgré une reprise notable dans le commerce et la finance et l'amélioration des bénéfices de certaines sociétés, la crise de 2008 a laissé de profondes cicatrices sur l'emploi mondial. L'orateur appuie le programme équilibré défini par la présidence turque dans le cadre du G20, qui concilie l'accent particulier mis sur les problèmes d'actualité – tels le chômage des jeunes, la relation entre le travail et la finance, la participation des femmes au marché du travail et la sécurité et santé au travail – et de nouvelles préoccupations tout aussi importantes, telles la lutte contre l'inégalité et la stimulation de la croissance mondiale. Le programme conçu par la Turquie reconnaît à juste titre que certaines réponses doivent être pensées au niveau national, tandis que d'autres supposent la collaboration et la concertation internationales. Depuis la création du volet travail du G20, l'OIT, grâce à sa participation au groupe des Sherpas et au Groupe de travail sur l'emploi, a joué un rôle actif dans l'élaboration du programme du G20. L'orateur prie instamment le Directeur général de maintenir et de renforcer la participation de l'OIT au processus du G20, car ses capacités de recherche sont particulièrement bien adaptées aux besoins de l'institution. Le Directeur général doit aussi poursuivre la collaboration de l'OIT avec l'ONU, notamment dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et d'autres institutions internationales afin de mieux intégrer le programme du travail décent dans le processus politique mondial. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis appuie le projet de décision.
- 41.** *Une représentante du gouvernement de la Trinité-et-Tobago* déclare que l'impact de la crise économique a été aggravé par d'autres difficultés d'envergure mondiale. Les pays ont dû alors prendre des mesures pour planifier un avenir durable, tout en s'efforçant de composer avec un présent imprévisible et souvent chaotique. Compte tenu de ces réalités, elle convient que des initiatives politiques concertées s'imposent pour s'adapter aux

nouvelles tendances. La Trinité-et-Tobago réaffirme son engagement envers l'OIT et ses partenaires en matière de développement pour relever les défis à venir. Elle appuie inconditionnellement l'appel à des actions vigoureuses de lutte contre les changements climatiques, qui concernent à l'évidence les effets de ce changement sur les marchés du travail. Cette question est cruciale pour les petits Etats insulaires en développement, tels ceux des Caraïbes. Alors que les discussions se poursuivent au sujet du programme de développement pour l'après-2015, son gouvernement veut croire que les concepts d'emploi durable et de travail décent prendront toute la place qui leur revient dans la réflexion de nombreux collègues qui, dans d'autres organisations, débattent de sujets liés: éradication de la pauvreté, réduction des inégalités, politiques sociales et économiques, du travail et de l'emploi. L'oratrice exhorte l'OIT à poursuivre ses efforts de sensibilisation dans le cadre du système multilatéral en s'appuyant sur ses acquis, soit la promotion du travail décent et des questions du travail en général. Elle appuie le projet de décision.

42. *Un représentant du gouvernement de la Chine* estime que les perspectives économiques mondiales sont peu encourageantes. La reprise est fragile dans la plupart des économies avancées, et le développement des économies émergentes se ralentit, ce qui cause des problèmes sociaux dans de nombreux pays. L'OIT doit donc œuvrer à renforcer la coordination des organisations des Nations Unies compétentes dans ce domaine afin de promouvoir davantage le développement économique axé sur l'emploi et de mettre en œuvre le programme du travail décent. Parallèlement, elle devrait élaborer un plan, plus pratique et plus réaliste, afin d'aider les États Membres à résoudre les problèmes d'emploi et à promouvoir l'égalité. Il se félicite du rôle important de l'OIT dans les groupes de travail du G20. Il faut espérer que l'OIT et la Chine – qui assurera la prochaine présidence du G20 – renforceront leur coopération, et que l'OIT pourra procéder à une analyse des tendances générales de l'emploi au niveau mondial, effectuer une synthèse des politiques et des pratiques qui ont permis de remédier aux problèmes du chômage et aux difficultés sociales et présenter ses conclusions au G20 et dans d'autres instances internationales.
43. *Une représentante du gouvernement de la République de Corée* déclare que tous les mandants de l'OIT doivent faire leur part pour améliorer la visibilité du programme du travail décent dans les instances internationales. Elle invite l'OIT à continuer à participer activement aux travaux du G20 et souligne que les recherches sur l'inégalité des revenus menées conjointement par la République de Corée et le Bureau fourniront des données analytiques utiles pour le Groupe de travail du G20 sur l'emploi. Observant qu'il est plus important d'atteindre les objectifs du programme pour l'après-2015 que de les définir, elle considère que le Bureau doit se fonder sur les connaissances et l'expérience acquises dans la mise en œuvre des PPTD afin d'aider les mandants de l'OIT à atteindre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015. L'oratrice appuie le projet de décision.
44. *Selon un représentant du gouvernement de la Thaïlande*, la mise en œuvre rapide des PPTD constitue la meilleure façon de soutenir l'action mondiale en la matière. Son pays a engagé la procédure de ratification de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006). Il est possible de réaliser le développement durable par la création d'emplois et le travail décent pour tous. Le Bureau doit donc mener de toute urgence des recherches sur le renforcement du marché du travail. Il appuie le projet de décision.
45. *Un représentant du gouvernement du Mexique* souligne l'importance d'élaborer et de mettre en œuvre pour l'après-2015 un programme de développement qui permette de relancer durablement l'emploi. L'OIT doit jouer un rôle majeur pour garantir que la croissance économique et le travail décent vont de pair. Elle doit mener à bien son programme de réformes. C'est l'un des principaux moyens par lesquels elle peut appuyer l'action mondiale en matière d'emploi et susciter des changements au niveau régional pour répondre aux besoins des mandants. Le Bureau doit continuer à participer aux travaux du

Groupe de travail du G20 sur l'emploi, promouvoir le dialogue social dans les instances internationales et appuyer ses mandants dans l'adoption de réformes globales et intégrées. Il peut soutenir le programme de développement pour l'après-2015 en préparant sa mise en œuvre au moyen d'une analyse des capacités et ressources de l'OIT et de ses mandants. L'OIT doit s'engager activement dans les recherches susceptibles d'aider ses mandants à renforcer leurs politiques publiques de l'emploi et de protection sociale, mettant l'accent sur la participation des jeunes au marché du travail.

46. *Une représentante du gouvernement de l'Inde* déclare que l'OIT doit s'affirmer comme chef de file dans les relations entre les organisations des Nations Unies et les autres instances internationales afin de garantir que le travail décent fait partie intégrante des politiques axées sur la reprise économique et la croissance, en lien avec tous les objectifs du développement durable. Les objectifs de l'emploi et de l'employabilité doivent être conciliés avec ceux du développement industriel et de la croissance. Le marché du travail offre de nouveaux visages – emploi indépendant, PME et migrations – et l'informalité reste un problème. Les discussions du G20 doivent porter en priorité sur le développement d'un secteur industriel à forte intensité de main-d'œuvre, sur le soutien aux PME et sur la lutte contre les inégalités de revenus. Parallèlement, il faut lutter contre la vulnérabilité de la main-d'œuvre en adoptant des mesures visant à renforcer les qualifications des travailleurs en fonction de la demande et à améliorer la protection sociale. A cet égard, l'OIT devrait promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et la transférabilité des compétences. Il faut mettre en œuvre des politiques intégrées pour traduire la croissance économique rurale en emplois. L'OIT doit jouer un rôle directeur dans l'élaboration d'un programme économique mondial axé sur l'amélioration des débouchés professionnels et le travail décent.
47. *Un membre travailleur du Sénégal* se dit préoccupé par l'absence de cibles ou d'indicateurs sur le dialogue social qui est pourtant essentiel pour promouvoir le travail décent et le développement équitable. Le dialogue social doit être au centre de la négociation des objectifs de développement durable pour l'après-2015. L'objectif 8 devrait inclure des indicateurs, ventilés par genre, sur les travailleurs pauvres et les taux d'emploi informel. Afin de réduire les inégalités, l'objectif 10 devrait comprendre des indicateurs sur le travail décent par rapport aux salaires, et la liberté syndicale devrait figurer dans la liste des droits énoncés dans l'objectif 16. Enfin, le Bureau doit continuer à promouvoir les indicateurs du travail décent établis par la Conférence internationale des statisticiens du travail.
48. *Selon un membre travailleur de la Bulgarie*, les mesures d'austérité en Grèce et ailleurs en Europe provoquent une montée du mécontentement, de l'incertitude et de la peur. Il existe des moyens pour mettre un terme aux mesures d'austérité inutilement draconiennes: négocier la restructuration de la dette, élargir l'espace budgétaire et attirer les investissements pour répondre aux besoins sociaux urgents. Ces solutions sont compatibles avec la série de politiques recommandées par l'OIT à la Grèce en 2014. L'orateur exhorte le Directeur général à accéder à la demande du gouvernement grec, à savoir que le BIT devrait l'aider à élaborer un ensemble équilibré de politiques et à promouvoir le dialogue social à tous les niveaux.
49. *Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Turquie* déclare que les intervenants ont tous évoqué les mêmes problèmes et défis: les conditions d'investissement défavorables, de faibles taux de croissance, le chômage, l'informalité et les conditions de travail abusives. Les institutions internationales peuvent apporter des solutions novatrices et dynamiques à ces problèmes. Lorsqu'ils seront rentrés dans leur pays, les participants devraient partager les informations données lors de cette discussion et les enseignements qui en ont été tirés. La structure tripartite de l'OIT est un atout majeur en ce qu'elle offre un espace propice aux compromis, mais la situation actuelle appelle un renouvellement des

institutions et des attitudes dans les relations entre employeurs et travailleurs. Sous la présidence de la Turquie, le Groupe de travail du G20 sur l'emploi s'efforcera de nouer des liens entre les ministres du travail et des finances afin qu'ils élaborent une stratégie de croissance cohérente. Les nouveaux défis dans le domaine des relations professionnelles appellent des solutions nouvelles, et l'OIT a un rôle important à jouer au sein du G20. La présidence de son pays mettra l'accent sur l'action et s'attachera à donner de l'espoir aux pauvres, aux chômeurs et aux groupes défavorisés du monde entier.

- 50.** *La coordonnatrice du groupe des employeurs* dit espérer que son groupe sera consulté sur les positions qui seront prises au sein du G20 et dans les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015.
- 51.** *Selon le Vice-président travailleur*, le cadre global des indicateurs est extrêmement important et doit refléter les quatre dimensions du travail décent, y compris le dialogue social. Bien que les circonstances varient d'un pays à l'autre, la croissance économique atone résulte de la faible demande mondiale: il faut donc mettre l'accent sur la nécessité globale de politiques de revenu, notamment des mesures de salaire minimum et la promotion de la négociation collective. La cohérence et la coordination des politiques sont essentielles pour stimuler les économies nationales et mondiales. S'agissant des approches par pays, le groupe des travailleurs a critiqué à plusieurs reprises les rapports *Doing Business* de la Banque mondiale. Les procédures de constitution rapide des entreprises sont certes utiles, mais ne constituent pas la panacée. Il faut plutôt adopter des politiques macroéconomiques inclusives, complétées par des politiques de revenu, pour stimuler la demande au niveau national. Le groupe des travailleurs salue la participation de l'OIT aux travaux du G20, mais aurait aimé recevoir plus d'informations sur les contributions qu'elle y a faites.
- 52.** *Selon le Directeur général*, la discussion a mis en évidence l'importance que les mandants tripartites attachent à la participation de l'OIT aux travaux du G20 et aux discussions sur le programme de développement pour l'après-2015; le Conseil d'administration a reconnu à juste titre leur complémentarité et leur but commun. Un message sous-jacent ressort des observations formulées durant le débat, à savoir une réelle préoccupation quant à l'état de l'économie mondiale et à ses conséquences sur l'emploi, la croissance, les inégalités et la société en général. Un autre message se dégage des discussions, soit que plusieurs réunions internationales qui se tiendront prochainement seront l'occasion d'une action à l'échelle mondiale, dans laquelle les mandants de l'OIT l'invitent à jouer un rôle prépondérant. A ce jour, l'OIT a obtenu des résultats positifs dans le cadre du G20 et du processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, mais beaucoup reste à faire. Il faut continuer à privilégier la mise en œuvre plutôt que la conception, le but ultime étant d'infléchir la trajectoire de l'économie mondiale et d'obtenir des résultats dans plusieurs domaines, à savoir les niveaux de chômage inacceptables au niveau mondial, la faible croissance et le creusement des inégalités. L'OIT apportera ses capacités en matière de recherche et de statistiques, ainsi que ses atouts tripartites, dans les instances internationales, démontrant ainsi son autorité, sa légitimité et sa stabilité. Le Bureau tiendra compte de la demande de réponses politiques cohérentes, associant les mondes du travail et de la finance. L'OIT est confrontée à un défi, à savoir pérenniser sa capacité de contribution aux processus d'élaboration des politiques internationales tout en améliorant la qualité des données qu'elle produit. Cela suppose qu'elle continue à renforcer ses capacités d'analyse et de recherche et sa participation aux travaux d'autres organisations internationales. S'agissant des observations des employeurs concernant les lacunes du rapport sur divers aspects de la croissance et de l'emploi, le Directeur général souligne que le Bureau mène actuellement des travaux sur ce sujet, dont il était impossible de faire état en raison de contraintes d'espace. Les expériences sont effectivement contrastées aux niveaux national et régional, et le Bureau est conscient de la nécessité d'en rechercher et d'en analyser les raisons. Le nouveau gouvernement grec sait pour sa part que le Bureau

est disposé à répondre à toute demande de coopération technique. S'agissant des retours d'information, le B20 et le L20 constituent un espace de consultation utile pour les apports potentiels aux travaux du G20. En outre, le Conseil d'administration sera consulté, éventuellement à sa session de novembre 2015, sur la participation de l'OIT aux délibérations du G20 et au programme de développement pour l'après-2015.

Décision

53. Le Conseil d'administration a prié:

- i) le Directeur général de maintenir et de renforcer la participation de l'OIT au processus du G20, aux travaux d'autres forums économiques internationaux, à l'élaboration du programme de développement durable pour l'après-2015, à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et à la 21^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), en tenant compte des opinions exprimées pendant la discussion;*
- ii) les mandats de mener des discussions stratégiques au niveau national sur le renforcement de l'action internationale visant à promouvoir le travail décent, des politiques de relance prioritaires et le cadre de développement durable à plus long terme des Nations Unies, conformément à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.*

(Document GB.323/HL/1, paragraphe 49, tel que modifié.)